snetaa Bordeaux FO

Note aux S1 n°38

10 juillet 2023

Edito : En attendant, bonnes vacances malgré tout ! - Stagiaires 2023-2024 - Recours INTRA, Affectation des contractuels, Audience RH… - CCPA AED/AESH - Adhérez et faites adhérer, Devenir DDFPT, Barres départementales.

En attendant, bonnes vacances malgré tout !

Edito

L'année scolaire se termine enfin… Année épuisante, s'il en est, pour tous !

Mais cette note, la 38ème de l'année, ne sera peut-être pas la dernière, car pour les militants syndicaux, en tout cas pour ceux du SNETAA-FO, ce ne sont toujours pas les vacances. En effet, si la semaine dernière a été très chargée, vous le verrez en lisant cette note, cette semaine le sera tout autant puisqu'une CAPA second degré, une conférence régionale des formations à Angoulême, un groupe de travail sur la feuille de route RH de la Rectrice, une réunion du groupe académique de pilotage de la labellisation lycée des métiers, un Comité Social d'Administration Spécial de la Gironde et le suivi de nos futurs collègues stagiaires qui doivent faire leurs vœux et compléter leur dossiers, sont programmés… Et nous attendons toujours un texte sur la mise en place du « Pacte »… Un groupe de travail au ministère est encore prévu cette semaine.

Oui chers collègues, vous le savez, votre syndicat est sur le pont jusqu'au bout et mène toujours les combats avec sincérité et détermination… Et grâce à vous, à votre vote lors des élections de décembre dernier, notre organisation occupe de plus en plus de sièges dans toutes les instances, départementales, académiques et régionales.

D'ailleurs, il semble que notre détermination à porter nos revendications, partagées par de plus en plus de collègues, commence à avoir des effets… Des effets sur les propos du Ministre de l'EN lui-même qui parfois se met à prendre des positions, dans ses déclarations, se rapprochant de nos mandats (Bac Blanquer, Concours, etc.)… Mais des effets aussi sur l'équilibre syndical, ou plutôt sur le pluralisme syndical, puisqu'à Bordeaux par exemple, une organisation est en train de se rendre compte qu'elle n'est plus majoritaire dans l'académie et qu'elle doit donc maintenant composer avec les autres… Et qu'une autre semble prendre conscience que les revendications que nous portons et les combats que nous menons sont finalement à considérer !

Alors chers collègues, si vous souhaitez vous engager, n'hésitez pas à venir vers nous, nous avons besoin de vous ! Oui, pour soulager l'engagement de certains militants, pour éviter que quelques-uns aient trop de mandats à porter, nous avons besoin de nouveaux militants. Et pas d'inquiétude, personne ne va au front tout seul et sans formation. Et a minima, adhérez !

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

En attendant, bonnes vacances à tous !

EM

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Stagiaires 2023-2024

A cette heure, normalement, tous les lauréats des concours 2023 ont eu connaissance de leur académie d'affectation. Ceux qui seront à Bordeaux, doivent maintenant faire des vœux via le serveur **SAVA**. Malheureusement, ils ne disposent que de quelques heures pour le faire. En effet, **le serveur ouvre ce lundi 10 juillet à 10h et fermera le lendemain, mardi 11 juillet à 14h !**

Les collègues doivent saisir 6 vœux : une commune suivie des 5 départements de l'académie dans l'ordre de préférence. Vous trouverez quelques informations supplémentaires sur **les fiches du rectorat** que nous avons mises en ligne sur notre site Internet.

Les affectations seront communiquées individuellement aux personnels stagiaires au plus tard le 21 juillet à 16h, par voie électronique exclusivement.

Pièces à fournir au plus tard le 13 juillet !

Afin de permettre leur nomination et leur prise en charge administrative et financière, les fonctionnaires stagiaires doivent adresser au plus tard le 13 juillet 2023 à la DPE de Bordeaux* les documents suivants : une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité, une photocopie lisible de la carte vitale, les justificatifs de la situation familiale (copie du livret de famille, attestation PACS, etc…) et un RIB ou RIP en deux exemplaires.

Les stagiaires ex-contractuels ou ex-titulaires d'un autre corps doivent également fournir leur dernier bulletin de salaire, ainsi que leur dernier arrêté d'avancement d'échelon afin de pouvoir bénéficier, si la réglementation le permet, du maintien de leur indice de rémunération.

Il est rappelé que les stagiaires doivent adresser la copie de leur diplôme, de leur attestation de réussite ou du dernier relevé de notes précisant l'admission, au plus tard le 11 juillet 2023 à 12h sur la boite électronique : **stagiaire2023@ac-bordeaux.fr**.

Concernant les diplômes, **voir les documents à fournir suivant les situations**.

INSPE

Des démarches sont à effectuer auprès de l'INSPE. A cette heure, toutes les infos n'y figurent pas encore. Les fonctionnaires stagiaires sont invités à se connecter entre le 17 juillet et le 24 août 2023 sur le site de l'INSPE où les démarches à effectuer concernant leur inscription leur seront précisées :

https://www.inspe-bordeaux.fr/service-scolarite/inscriptions-administrative-2023

Pour toute question, les futurs collègues stagiaires peuvent s'adresser au SNETAA-FO, **le syndicat des personnels de la Voie Professionnelle (PLP, CPE, etc.) !**

A Bordeaux, les militants restent joignables tout l'été.

* Envoyer toutes les pièces à : **Rectorat de Bordeaux,**
Direction des Personnels Enseignants, Gestion des fonctionnaires stagiaires (préciser impérativement la discipline concernée),
5 rue Joseph de Carayon Latour, CS 81499, 33060 Bordeaux Cedex

Recours INTRA, Affectation des contractuels, Audience RH...

Recours INTRA

Le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux l'avait décidé, il n'y aurait pas de révision d'affectation cette année... Malgré tout, en insistant, les organisations syndicales avaient obtenu qu'il y ait des bilatérales cette année aussi... Pour notre organisation, cette réunion s'est tenue le mardi 4 juillet de 14h30 à 15h30... C'est Madame La Directrice de la DPE et le chef de bureau de la cellule transversale qui nous ont reçus. L'autorité académique avait prévu une petite demi-heure, nous sommes restés 1h. Et nous avons pu mettre sur la table toutes les situations pour lesquelles nos adhérents nous avaient mandatés. En réalité, cette année, il y avait moins de recours que les autres années... En tout cas pour nous. Au final, très peu de réponses satisfaisantes. Mais cette bilatérale nous aura au moins permis d'évoquer des dossiers qui devront tôt ou tard être traités convenablement par les services RH de l'académie... Une sorte de préparation du terrain pour les mois à venir !

Affectation des contractuels

Nous avons été reçus en audience au rectorat par la cheffe de bureau de la DPE6, Madame Miller, afin d'obtenir un certain nombre de réponses à des questions posées par nos collègues contractuels, tenter solutionner des situations difficiles et aussi avoir un premier échange sur les affectations de nos collègues.

Nous avons appris à cette occasion que l'autorité académique n'avait réussi à recruter, via Pôle Emploi, que 54 néo-contractuels sur les 75 souhaités. Ce seront donc seulement 54 personnes qui signeront un contrat au 1er juillet et qui suivront les formations en juillet et fin août. L'informant de l'inquiétude de certains de nos collègues ayant déjà eu un contrat de passer après ces néo-contractuels, Madame Miller a tenu à nous rassurer : Oui, les anciens contractuels seront bien affectés avant ces néo-contractuels.

Certains collègues contractuels, ceux dont l'affectation se fait après le 1er octobre, ont alors eu un contrat se terminant le 7 juillet. Une prolongation de leur contrat jusqu'au 31 août est possible... Les collègues doivent en faire la demande auprès de leur gestionnaire à la DPE6. En effet, devant les difficultés auxquelles l'autorité académique est confrontée pour recruter, alors la constitution d'un vivier de contractuels est une solution intéressante.

Dans certaines disciplines, comme en mathématiques par exemple, le nombre de TZR est très conséquent. Cela signifie qu'il sera très compliqué pour les contractuels en mathématiques d'être affectés. Ces collègues devraient alors envisager de « se faire valider » par les inspecteurs dans une autre discipline, comme la technologie ou les sciences physiques par exemple.

Vous l'aurez compris, la DPE 6 a commencé les affectations dans certaines disciplines avant la date annoncée et elle a reçu pour consigne d'affecter le plus rapidement possible, en commençant par les contractuels en CDI, afin que quasiment tous les postes soient pourvus et qu'il y ait des solutions pour répondre à tous les besoins connus, avant le départ en vacances...

Audience RH

Le SNETAA-FO a également été reçu en audience par le DRRH de l'académie et par la Directrice de la DPE le vendredi 7 juillet… Malgré les difficultés de circulation attendues avec l'arrivée d'une étape du Tour de France, nous nous y sommes bien rendus !

Une trentaine de dossiers a été étudiée durant 1h30 d'audience. Quelques situations ont trouvé immédiatement une issue favorable. Pour d'autres, c'est encore à l'étude… Mais pour toutes les situations, c'est le début de la prise en considération par les services RH de l'académie.

Bien évidemment, les collègues concernés ont tous été informés.

CCPA AED/AESH

Une Commission Consultative Paritaire Académique s'est tenue le vendredi 7 juillet… Avec à l'ordre du jour, malheureusement, le licenciement de collègues…

Depuis les dernières élections professionnelles, notre fédération, la FNEC FP-FO, est majoritaire chez les collègues AED/AESH et nos élues s'attachent donc à porter avec sincérité et détermination les revendications de leurs collègues…

Pour cette CCPA, les élus des 3 autres organisations syndicales étaient absents (excusés ou pas).

Notre déclaration liminaire à cette CCPA est en ligne sur notre site Internet. Le DRRH de l'académie y a répondu en séance…

Il est d'accord pour dresser un premier bilan concernant la CDIsation des AED… Pour les AESH, ils sont prêts mais attendent la parution du décret, car il doit apparaitre sur les contrats qui seront signés. Le DRRH s'est montré rassurant sur la gestion des dossiers et a assuré que tout serait mis en oeuvre pour éviter d'avoir à payer des acomptes.

Concernant l'entretien de régulation, qui n'est pas interdit, le DRRH propose qu'en cas de désaccord, cela soit mentionné au dos du document. Le DRRH considère que ces entretiens permettent de traiter les problématiques au plus près et au plus vite.

Pour l'indemnité REP/REP+, ils appliquent strictement la loi. Pour l'instant, c'est versement à partir de janvier…

Questions diverses :

Quelles sont les missions des AESH référents ? Pas de réponse en séance… Une réponse écrite est prévue.

Quid de la Prime pouvoir d'achat pour les agents publics y compris contractuels percevant moins de 3200 euros de salaire ? Idem.

10% d'augmentation promis en septembre 2023 ? Ca devrait arriver…

Est-il possible de dresser un bilan des reclassements des personnels licenciés en CCP ? Oui… A voir.

AED et « aide à la restauration » : Il existe déjà des tickets modérés, des tarifs réduits, etc..

Les AED ont-ils droit à la Prestation Sociale Complémentaire (15€) ? Réponse écrite…

Brèves

Adhérez et faites adhérer :

La campagne de pré-syndicalisation pour 2023-2024 a débuté. Tous nos collègues de la Voie Pro qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, qui doivent renouveler ou mettre à jour leur adhésion, sont concernés par cette campagne. **A noter que grâce au crédit d'impôts, vous devez considérer que seul 1/3 du montant de la cotisation reste à votre charge.** De plus, les tarifs restent ceux de cette année jusqu'au 15 juillet. Le SNETAA-FO compte sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Devenir DDFPT ? :

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de DDFPT doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans. **Ce dossier** doit être adressé à la SRA-FPICA avant le mercredi 20 septembre 2023, uniquement sous forme numérique à :

srafpica-bordeaux@region-académique-nouvelle-aquitaine.fr.

Voir la « Note aux S1 » du 26 juin.

Barres départementales (INTRA) :

Concernant le mouvement INTRA 2023, nous avons enfin pu publier **quelques barres départementales.** A consulter en ligne sur notre site Internet.

Agenda

Du 10 au 11 juillet (midi)
Recueil des voeux des stagiaires (rentrée 2023) via le serveur SAVA

Mardi 11 juillet
Conférence Régionale des formations à Angoulême

Mercredi 12 juillet
Groupe Académique Pilotage « Lycée des métiers »

Au plus tard le 21 juillet
Communication des affectations aux stagiaires par mail